



MÉDIA ET GOUVERNANCE DE L'INTERNET POINTS FORTS

Le Comité directeur intergouvernemental sur les médias et la société de l'information (CDMSI), avec le soutien de la Division Médias et Internet du Secrétariat, dirige les travaux du Conseil de l'Europe relatifs à la liberté d'expression, aux médias, à la gouvernance de l'Internet et à toutes les questions liées à la société de l'information fondées sur l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme. Le Conseil de l'Europe promeut un environnement favorable à la liberté d'expression tout en tenant compte des défis posés par l'évolution de l'environnement médiatique.

Bref aperçu des principales activités
du Conseil de l'Europe dans le
domaine des médias et de la
gouvernance de l'internet

Dossier
thématique

Société de
l'Information

www.coe.int/freedomofexpression

MÉDIA ET GOUVERNANCE DE L'INTERNET POINTS FORTS

La division Média et Internet du Conseil de l'Europe développe et met en œuvre, sous l'autorité du Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI), un ensemble d'activités normatives, de coopération et de sensibilisation, afin d'aider les États membres à relever les défis de longue date ainsi que les nouveaux défis concernant la liberté d'expression en Europe.

Protéger la liberté des médias

Les rapports annuels du/de la Secrétaire général(e) sur la *Situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit* traitent, entre autres, des principaux défis relatifs à la liberté d'expression, fournissant ainsi une base solide pour évaluer les tendances et élaborer des réponses appropriées.

Ces dernières années, de nouveaux instruments politiques ont été adoptés pour traiter du pluralisme, de la qualité et de la viabilité des médias et du journalisme dans un environnement médiatique en rapide évolution : la *Recommandation sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété* (2018), la *Déclaration sur la viabilité financière du journalisme de qualité à l'ère numérique* (2019) et la *Recommandation sur la promotion d'un environnement favorable au journalisme de qualité à l'ère numérique* (2020).

D'autres aspects de la liberté des médias et de la liberté d'expression ont été examinés par des études approfondies, telles que *Désordres de l'information* (2017), *Couverture médiatique de la « crise des réfugiés » : perspective européenne* (2017), *Spaces of Inclusion* (2018 en anglais uniquement), *Médias, élections et égalité des genres* (2018), *Internet et campagnes électorales* (2018), *Responsabilité et compétence dans les affaires de diffamation en ligne* (2019), *Soutenir le journalisme de qualité par l'éducation aux médias et à l'information* (2020).

De grandes conférences internationales ont été organisées pour débattre et sensibiliser aux questions les plus urgentes :

- « *Lutter contre le discours de haine dans les médias : le rôle des autorités réglementaires et du pouvoir judiciaire* », Zagreb (2018) ;
- « *Pluralisme des médias - comment y arriver ?* », Strasbourg (2019) ;
- « *(Dernier) appel pour un journalisme de qualité* », Ljubljana (2019).

Défendre la sécurité des journalistes

Les attaques contre les journalistes sont en hausse, comme le rapporte depuis 2015 la *Plateforme du Conseil de l'Europe pour renforcer la protection du journalisme et de la sécurité des journalistes*. La *Recommandation sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et des autres médias* (2016) fournit des lignes directrices spécifiques aux États membres pour faire face à cette tendance.

La Recommandation est complétée par une Stratégie visant à assurer sa mise en œuvre effective (2019) et un Guide de mise en œuvre fournissant des pratiques utiles et des suggestions concrètes de mesures d'action pour améliorer la protection des journalistes et endiguer l'impunité. Les études « *Journalistes sous pression* » (2017) et « *A mission to inform* » (2020, disponible en anglais seulement) évaluent la prévalence et l'impact de l'ingérence injustifiée sur les journalistes, en fournissant des statistiques précieuses et en examinant de plus près la dimension qualitative de l'ingérence.

Protéger la liberté d'expression dans l'environnement numérique

Le rythme accéléré de la numérisation de la société soulève de nouvelles préoccupations concernant la liberté d'expression, la communication entre les individus, en termes de procédés dans les salles de presse, le débat public et la communication politique.

En 2019, le Comité d'experts sur la dimension droits de l'Homme des traitements automatisés de données et différentes formes d'intelligence artificielle (MSI-AUT) a préparé la *Déclaration du Comité des Ministres sur les capacités de manipulation des processus algorithmiques ainsi que la Recommandation CM/Rec(2020)1 sur les impacts des systèmes algorithmiques sur les droits de l'homme*.

En outre, une conférence de haut niveau intitulée « *AI : Governing the Game Changer* » s'est tenue à Helsinki en février 2019, réunissant des leaders mondiaux de différentes disciplines pour discuter des mesures potentielles visant à traiter les impacts de l'IA sur les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. Dans le prolongement de cette conférence, le Conseil de l'Europe a créé le Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI), chargé d'examiner la faisabilité d'un cadre juridique pour le développement, la conception et l'application de l'IA.

Améliorer la gouvernance de l'internet

Internet offre de nombreuses possibilités mais génère également de nouvelles menaces à la liberté d'expression et, dans de nombreux cas, amplifie les anciennes. En réponse à ces préoccupations croissantes, le Conseil de l'Europe a élaboré et mis en œuvre avec succès sa *Stratégie pour la gouvernance de l'internet 2016-2019*, en élaborant des normes pour construire la démocratie en ligne, assurer la sûreté et la sécurité en ligne pour tous, et respecter et protéger les droits de l'homme de chacun dans le monde numérique. Cette stratégie sera suivie par une nouvelle *Stratégie de gouvernance numérique 2021-2024*.

Un partenariat avec les entreprises a été lancé en 2017 pour promouvoir l'adoption des meilleures normes en matière de droits de l'homme par les entreprises privées d'internet ou de télécommunications. Il comprend actuellement 21 grandes entreprises et leurs associations.

Renforcer les compétences dans les États membres

Au cours de la dernière décennie, le Conseil de l'Europe a mis en œuvre plus de 20 projets dans les États membres et les pays partenaires pour promouvoir la liberté des médias. L'objectif est de favoriser un environnement favorable à la liberté d'expression, en tenant compte des défis d'un environnement médiatique en mutation. Actuellement, des projets sont mis en œuvre en Europe centrale et orientale, ainsi qu'en Tunisie et au Maroc pour promouvoir les normes du Conseil de l'Europe, en coopération avec les autorités nationales, les autorités de régulation et les organismes de presse ainsi que le système judiciaire.

Les médias en temps de crise sanitaire

Comme indiqué dans la *Boîte à outils du Secrétaire général sur l'impact de la crise sanitaire sur la liberté d'expression et la liberté des médias* (SG/Inf(2020)19), la liberté d'expression et d'information et la liberté des médias sont cruciales pour le fonctionnement d'une société démocratique et continuent de l'être en temps de crise - lorsque des informations précises et fiables sont indispensables pour prévenir la panique et favoriser la compréhension du public. Les situations de crise ne peuvent donc pas servir de prétexte pour restreindre l'accès du public à l'information.

La liberté d'expression, l'indépendance des médias et la délibération ouverte, plutôt que le contrôle de l'information, sont les principes fondamentaux de la démocratie européenne qui nous permettront de surmonter les grands défis auxquels nos pays sont confrontés.